



Mairie de Villeneuve-Saint-Denis
Place de la Mairie – 77174
Tél. 01.60.43.01.06 – Fax. 01.60.43.29.55
perisco-vsd@orange.fr

Cette dérogation est à rendre uniquement en Mairie et elle est valable du 1^{er} septembre 2021 au 8 juillet 2022.

Dérogation parentale pour autorisation de sortie à la garderie du Mercredi et de la 1^{ère} semaine des petites vacances scolaires

Je soussigné(e)
M. et ou Mme

Autorise (ons) notre/nos enfant(s), élève de l'école élémentaire « Les Grands Près » de Villeneuve-Saint-Denis.

NOM : Prénom : Age : Classe :
NOM : Prénom : Age : Classe :
NOM : Prénom : Age : Classe :
NOM : Prénom : Age : Classe :

- à quitter seul(e) la garderie du mercredi
 à quitter seul(e) pendant la garderie de la 1^{ère} semaine des petites vacances scolaire

J'ai bien pris connaissance que cette dérogation engage uniquement ma responsabilité. La responsabilité des ATSEM ou celle du maire ne peut pas être engagées.

Lu et approuvé
(*en manuscrit*)

Signature